

GRILLE DE SELECTION DU MALAMUTE DE L'ALASKA

TB	= Très Bon	SPE	= Spéciale de race
EXC	= Excellent	RE	= Régionale d'élevage
CI	= Classe Intermédiaire	NE	= Nationale d'élevage
CO	= Classe Ouverte	CHPT	= Championnat de France
CT	= Classe Travail	CCH	= Classe Champion



Approuvée par la commission d'élevage de la SCC le : 02/12/2025

Validée par le comité de la SCC le : 29/01/2026

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en exposition en CI, CO, CT ou CCH + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + dysplasie du coude 0 ou SL + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE en CI ou CO, CT ou CCH sous 2 juges différents + Brevet de travail ou TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + dysplasie du coude lecture 0 ou SL + non porteur de polyneuropathie + pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME Sélectionné en NE Brevet de travail ou TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Dysplasie du coude lecture 0 ou SL + non porteur de polyneuropathie + indemne de cataracte + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME ayant produit en 1^{ère} génération : Mâle : 3 descendants côtés 4 points avec 2 lices - Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Dysplasie du coude lecture 0 ou SL + non porteur de polyneuropathie + Compatibilité génétique avec ses descendants + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1^{ère} génération : Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.

